

AGENT / AGENTE D'ENTRETIEN EN ASSAINISSEMENT AFP



Description

L'agent ou l'agent(e) d'entretien en assainissement assure le nettoyage, la vidange et l'entretien des installations d'évacuation des eaux, qu'elles soient privées ou publiques : canalisations, puits, tuyaux, fosses, etc. À l'aide de véhicules spécialisés et d'équipements d'hydrocurage, il/elle garantit le bon fonctionnement des réseaux et participe à la maintenance du matériel utilisé.

Activités principales

Préparation et planification

- Analyser le mandat, effectuer les calculs nécessaires (volumes, débits, capacités du réseau)
- Lire et compléter les plans des canalisations
- Organiser le déroulement du travail, préparer les véhicules et l'équipement
- Rédiger les rapports d'intervention

Nettoyage et vidange

- Nettoyer ouvrages et canalisations à l'aide d'outils spécialisés (pompes, buses, tuyaux)
- Vidanger et éliminer les résidus (eaux usées, boues, matières polluées) selon les règles en vigueur

Sécurité et protection de l'environnement

- Contrôler et entretenir les véhicules et appareils
- Respecter les protocoles de sécurité (matières dangereuses, risques d'inondation)
- Appliquer les mesures de protection de la santé, des eaux et de l'environnement (tri, recyclage, gestion des déchets)



Compétences requises

Compétences techniques

- Manipulation d'équipements d'hydrocurage, lecture de plans, utilisation de véhicules spécialisés
- Connaissance de base des réseaux d'évacuation et des procédures de vidange

Résistance et sécurité

- Bonne condition physique, respect strict des règles de sécurité
- Capacité à travailler dans des environnements exigeants (espaces confinés, lieux humides, interventions variées)

Rigueur et travail en équipe

- Travail précis, respect des directives et des normes environnementales
- Aptitude à planifier les tâches et à rédiger des rapports clairs
- Collaboration avec les techniciens en assainissement, ingénieurs et clients

Salaire

Environ 55 000 CHF bruts/an

Formation

La formation d'agente ou d'agent d'entretien en assainissement s'acquiert par un apprentissage.

Niveau visé : Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'agente ou d'agent d'entretien en assainissement

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



En étant agent / agente d'entretien en assainissement, tu participes à la réalisation de l'objectif du développement durable numéro 6, qui vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables.

